

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE – DROIT

PROPOSITION DE CORRIGÉ

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

ÉCONOMIE - PARTIE RÉDACTIONNELLE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points.

Ce thème relève des points suivants :

Point 3. : Comment le droit encadre-t-il la relation de travail dans l'entreprise ?

Point 3.1. : Le lien de subordination

Point 3.2. : La protection des salariés

Introduction

- Accroche
- Définition du contrat de travail
- Problématique : le lien de subordination émanant du contrat de travail, est à l'origine du pouvoir de l'employeur, qui doit être rééquilibré par le droit du travail.
- Annonce du plan

1. Le travail subordonné confère des pouvoirs à l'employeur

1.1. Définition du lien de subordination

Le lien de subordination se manifeste par l'exécution du travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné.

Ainsi, le travail est exécuté conformément aux directives de l'employeur. Le lieu de travail est, en principe, le local de l'entreprise. Les horaires sont établis par l'employeur, qui doit également fournir le matériel nécessaire à la prestation de travail. La contrepartie du travail est constituée par la rémunération, généralement proportionnelle au temps.

1.2. Les pouvoirs de l'employeur

- Pouvoir de direction
- Pouvoir réglementaire (règlement intérieur)
- Pouvoir disciplinaire (du blâme au licenciement)

Transition : risque de déséquilibre de la relation employeur-salarié

2. Le statut de salarié : un outil de protection

2.1. Encadrement des conditions de travail

- Durée du travail : durée légale, RTT, heures supplémentaires ...
- Congés : congés payés ...
- Rémunération : SMIC, convention collective ...
- Hygiène et sécurité

2.2. Protection du salarié contre le licenciement individuel

4 principes :

- respect du contradictoire (entretien préalable)
- énonciation de la cause
- délai de préavis
- versement d'une indemnité de licenciement.

Pistes de réflexion possibles :

- Sauvegarde des libertés individuelles (liberté d'expression, droit de se syndiquer, droit de grève)
- Règlement des litiges nés du contrat de travail (conseil des prud'hommes, conciliation, médiation, arbitrage).

Conclusion

Synthèse et ouverture

Exemple d'ouverture : réflexion sur l'harmonisation européenne au niveau social (moins de protection ?)

	Barème
- appropriation des notions et contenus du programme	5
- validité du raisonnement ou de l'argumentation par rapport au sujet proposé	2.5
- qualité formelle de l'étude :	
• structuration de la réponse	1.5
• qualité de l'expression et de la présentation	1
Total	10

DROIT - PARTIE ANALYTIQUE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points.

Ce thème relève des points suivants :

** Première*

Point 2 : la coordination par le marché : la mesure de la production

** Terminale*

Point 2.4. : L'hétérogénéité de l'économie mondiale : les inégalités de développement (aspect démographique)

Point 2.1. : Indications complémentaires (opposition entre logique économique de marché et logique de maximisation du bien-être social)

1) En vous appuyant sur l'annexe 1

1.1) Présentez l'objet de ce document (sur 1 point)

Ce document présente le PIB par habitant et les inégalités internes entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres.

1.2) Comparez les différents pays. Quelles conclusions en tirez-vous ? (sur 1 point)

Des écarts apparaissent entre les pays industrialisés et les pays en développement (inégalités nord/sud) au regard de la richesse moyenne par habitant, mesurée par le PIB / habitant. Cette comparaison permet de distinguer trois catégories de pays : pays industrialisés, pays en développement et pays les moins avancés.

Des écarts existent à l'intérieur des pays au regard des inégalités internes, par la comparaison des 10% les plus riches et des 10% les plus pauvres. Moins le pays est développé et plus les inégalités internes sont fortes (exemple du Brésil).

1.3) Montrez l'intérêt du PIB comme outil de mesure. Comment est-il calculé ? (1,5 point)

Le PIB mesure la richesse nationale créée par les unités de production sur le territoire national. Il se calcule par la somme des valeurs ajoutées des agents économiques résidents.

1.4) Précisez les limites de l'indicateur PIB, puis citez un autre indicateur permettant d'établir un classement des pays. (1,5 point)

Le PIB est une notion quantitative, qui ne tient pas compte des éléments qualitatifs, comme :

- Les effets sur l'environnement,
- La destruction des ressources naturelles,
- Le bien-être social (chômage, gâchis humain, précarisation ...).

D'où l'utilisation de l'IPH (indicateur de pauvreté humaine) par l'ONU, qui tient compte du taux d'alphabétisation, de l'espérance de vie ...

2) En vous appuyant sur l'annexe 2

2.1) Comparez les régions d'accueil. (sur 1 point)

Les régions d'accueil sont principalement l'Europe (64,1 millions de migrants en 2005), l'Asie (53,3 millions) puis l'Amérique du Nord (44,5 millions).

2.2) Présentez l'évolution du nombre de migrants. (sur 1 point)

Le nombre des migrants au niveau mondial a augmenté de 23,1% entre 1990 et 2005.

L'Amérique du Nord connaît le plus fort taux d'évolution entre 1990 et 2005 (+ 61,2%), suivie par l'Europe (+ 29,8%)

3) En vous appuyant sur les réponses précédentes et sur l'annexe 3

3.1) Précisez le lien entre migration et développement. (Sur 1,5 point)

Plus le pays est pauvre, plus le nombre de migrants est important.

3.2) Présentez l'intérêt de cette migration pour les pays d'accueil et les pays en développement. (Sur 1,5 point)

Pour les pays d'accueil, principalement les pays de Nord, les migrants contribuent à la création de richesses.

Pour les pays d'origine, principalement les pays du Sud, les migrants procèdent à des transferts de fonds, qui constitue un montant deux fois supérieur à l'aide publique au développement.